



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ZEOCOP WG***

de la société MANICA S.P.A.
enregistrée sous le n° 2022-2984

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 22 août 2024,

Considérant que les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active pour tous les usages revendiqués,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n° 1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	ZEOCOP WG
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	MANICA S.P.A. Via all'Adige 4 loc Borgo Sacco 38068 ROVERETO TRENTO Italie
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	60 g/kg – cuivre (sous forme de sulfate de cuivre tribasique)
Numéro d'intrant	922-2022.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide et bactéricide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 15/07/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12203301 Cerisier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	3 kg/ha	6/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active.		
12553303 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	3 kg/ha	6/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active.		
12653301 Prunier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	3 kg/ha	6/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active.		
16953201 Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	5 kg/ha	10/an	3
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active.		
12703203 Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	5 kg/ha	10/an	7
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active ni d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs.		